

- Référence : AIDECA/RFQ/2026/PRC/02
- Date limite de soumission : 31/10/2026

Termes de référence

Recrutement d'un(e) consultant(e) individuel(le) pour la structuration du pilotage par l'impact dans la programmation de l'AIDECA et l'élaboration d'un toolkit et d'un guide pratique.



Cofinancé par
l'Union européenne



PRÉSENTATION DE L'AIDECA

L'Association Al Intilaka pour le Développement, l'Environnement et la Culture - Afourer (AIDECA), créée en 1996, est une association marocaine implantée dans la région Béni Mellal-Khénifra, avec un ancrage fort en milieu rural et périurbain. Sa mission est de contribuer au développement inclusif et territorial par l'organisation communautaire, le renforcement des capacités des acteurs locaux et la mise en œuvre de projets multi-acteurs.

AIDECA intervient principalement dans la gouvernance locale et la participation citoyenne, l'inclusion socio-économique des jeunes et des femmes, la résilience climatique, la migration et l'inclusion, ainsi que l'éducation non formelle, la culture et la cohésion sociale. Elle travaille avec les collectivités territoriales, les services publics, le secteur privé, les coopératives, les associations locales et les partenaires de coopération.

À PROPOS DU PROJET AMUSSU ET DU PLAN DE RENFORCEMENT

Le Plan de renforcement des capacités internes de l'AIDECA est mis en œuvre dans le cadre du projet AMUSSU, avec l'appui de COSPE Maroc et le cofinancement de l'Union européenne. Il s'appuie sur le diagnostic organisationnel de l'association et sur ses expériences de terrain. Il vise à renforcer la planification stratégique, à structurer le pilotage par l'impact et à harmoniser et digitaliser les procédures administratives et financières.

L'AIDECA a engagé un processus de pilotage par l'impact dans le cadre de son parcours avec la Fondation CDG, prix CDG Social Impact, et dispose de six mois d'expérience de mise en pratique. Cette expérience constitue le point de départ de la mission. Elle a vocation à être capitalisée pour identifier les pratiques utiles, les difficultés rencontrées et les adaptations nécessaires à leur utilisation régulière par les instances et les équipes de l'association.

L'objectif est de rendre le pilotage par l'impact structurel dans la programmation de l'AIDECA et des partenaires de la société civile.



Cofinancé par
l'Union européenne



OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif général de la mission est de structurer et d'institutionnaliser le pilotage par l'impact dans la programmation de l'AIDECA, en capitalisant le processus mené avec la Fondation CDG et six mois d'expérience, puis en dotant l'association d'un toolkit, d'un guide pratique et de routines partagées de mise en œuvre.

Plus spécifiquement, le/la consultant(e) devra :

- capitaliser le parcours Fondation CDG, les outils mobilisés et les six mois de mise en pratique au sein de l'AIDECA ;
- définir la place du pilotage par l'impact dans le cycle de programmation et le fonctionnement institutionnel ;
- concevoir un toolkit cohérent couvrant conception, collecte, analyse, revue, apprentissage et décision ;
- élaborer un guide pratique précisant les étapes, les responsabilités et les modalités d'utilisation des outils ;
- tester le dispositif avec l'équipe, accompagner son appropriation et proposer une feuille de route d'institutionnalisation.

PORTÉE GÉOGRAPHIQUE ET SECTORIELLE

La mission concernera la programmation institutionnelle et les programmes de l'AIDECA dans la région Béni Mellal-Khénifra. Les travaux seront conduits principalement à Afourer avec les instances, la coordination et les responsables de projets. Un échantillon de programmes et d'outils issus des six mois d'expérience sera retenu au démarrage. Les contributions des partenaires et des publics concernés seront intégrées lorsque nécessaires pour apprécier les changements.

La mission devra analyser, au minimum, les dimensions suivantes :

- acquis du processus engagé avec la Fondation CDG et enseignements des six mois d'expérience ;
- cohérence entre mission institutionnelle, changements recherchés et programmation ;
- théories du changement et formulation des résultats des programmes ;
- indicateurs, données de référence et sources de vérification ;
- collecte proportionnée, qualité des données et protection des informations ;
- analyse des changements, de la contribution de l'AIDECA et des effets non prévus ;
- participation, genre et prise en compte du retour des publics concernés ;
- revues d'apprentissage, arbitrages et ajustement de la programmation ;
- responsabilités, calendrier, ressources et continuité du dispositif institutionnel.



Cofinancé par
l'Union européenne



TÂCHES ATTENDUES

1. Cadrage de la mission et revue des acquis

Le/la consultant(e) organisera une réunion de démarrage avec l'AIDECA et examinera les documents du parcours Fondation CDG, à travers le CDG Social Impact, les outils existants et les éléments disponibles sur les six mois de mise en pratique. La note méthodologique précisera les questions de capitalisation, les programmes retenus pour les tests, les personnes à consulter, les étapes et les modalités de validation.

2. Capitalisation du processus Pilotage par l'Impact

Le/la consultant(e) animera une session de capitalisation d'une journée avec l'équipe. L'analyse portera notamment sur :

- les étapes du processus mené avec la Fondation CDG et les apprentissages retenus par l'équipe ;
- les outils et supports effectivement utilisés au cours des six mois d'expérience ;
- les données produites, leur qualité et leur utilisation dans les échanges et décisions ;
- les difficultés d'application, les besoins d'adaptation et les capacités à renforcer ;
- les pratiques à pérenniser et les conditions de leur intégration dans tous les programmes.

3. Définition du dispositif institutionnel de pilotage par l'impact

Le/la consultant(e) proposera une architecture commune précisant :

- les points d'entrée du pilotage par l'impact dans la conception et la programmation ;
- les responsabilités des instances, de la coordination et des équipes de programmes ;
- les règles de formulation des changements, résultats et indicateurs ;
- les modalités de collecte, de vérification, de consolidation et d'analyse des données ;
- les moments de revue et les modalités de participation des publics concernés ;
- les circuits de décision, de retour d'information et de suivi des ajustements ;
- les ressources minimales et le calendrier nécessaires à un fonctionnement régulier.

4. Élaboration du toolkit de pilotage par l'impact

Le/la consultant(e) adaptera les outils existants et les complétera pour constituer un toolkit prêt à l'emploi comprenant :

- une matrice de résultats et des fiches indicateurs avec sources, fréquence et responsabilités ;
- des outils de collecte quantitative et qualitative et de retour des publics concernés ;
- des grilles de contrôle de la qualité, de consolidation et d'analyse des données ;
- un tableau de bord de suivi des résultats et des changements ;



Cofinancé par
l'Union européenne



- des canevas de revue d'impact, de capitalisation et de communication des résultats ;
- un registre des décisions et des ajustements de la programmation, avec suivi de leur mise en œuvre.

5. Rédaction du guide pratique et des règles d'utilisation

Le/la consultant(e) rédigera un guide pratique permettant aux équipes d'utiliser le dispositif sans appui permanent. Il comprendra :

- le déroulement du cycle de pilotage par l'impact, de la conception à la décision ;
- les rôles, les responsabilités et le calendrier des revues et mises à jour ;
- les consignes d'utilisation de chaque outil et les liens entre les outils ;
- des exemples renseignés à partir de l'expérience de l'AIDECA et des précautions d'analyse ;
- les règles de classement, de protection des données, de mise à jour et d'amélioration du toolkit.

6. Test du dispositif et accompagnement de l'équipe

Le/la consultant(e) animera deux ateliers pour tester le toolkit et le guide sur des programmes de l'AIDECA. L'équipe réalisera un cycle allant des changements recherchés à une revue et à une décision d'ajustement. Les difficultés seront consignées et les outils simplifiés ou corrigés.

7. Validation et feuille de route d'institutionnalisation

Le/la consultant(e) restituera les résultats et finalisera le toolkit et le guide avec l'AIDECA. Une feuille de route précisera les décisions d'intégration, les référents internes, les échéances des premières revues et les modalités de suivi. Les enseignements seront transmis au processus de planification stratégique 2027-2030.

LIVRABLES ATTENDUS

N°	Livrable	Contenu minimum attendu	Échéance indicative
1	Note méthodologique et plan de travail	Revue des acquis CDG, questions de capitalisation, programmes de test et calendrier.	7 jours après démarrage
2	Dispositif institutionnel de pilotage par l'impact	Cycle de programmation, responsabilités, flux de données, revues et circuits de décision.	Après capitalisation
3	Toolkit opérationnel et Guide	Modèles de conception, collecte, analyse, tableau de bord, revue, apprentissage et décisions ; exemples renseignés.	Avant les tests



Cofinancé par
l'Union européenne



N°	Livrable	Contenu minimum attendu	Échéance indicative
4	Rapport final	Toolkit et guide finalisés, intégration dans la programmation, référents et calendrier des revues.	Fin de mission

DURÉE ET PÉRIODE DE LA MISSION

La mission prévoit 6 homme-jours d'expertise, une session de capitalisation et deux ateliers de test d'une journée chacun. L'offre articulera ces sessions avec l'analyse et la rédaction. Le calendrier sera validé au démarrage, avec achèvement au plus tard le 31 décembre 2026.

QUALIFICATIONS REQUISES

Cet appel vise un(e) consultant(e) individuel(le) capable de capitaliser le processus Fondation CDG et d'accompagner son institutionnalisation.

Le profil attendu comprend :

- diplôme universitaire avancé en évaluation, développement, sciences sociales ou gestion de programmes ;
- au moins 7 ans d'expérience en suivi-évaluation, apprentissage et accompagnement d'organisations de la société civile ;
- expérience en structuration de dispositifs institutionnels ;
- maîtrise de la capitalisation participative et des méthodes quantitatives et qualitatives d'analyse des changements ;
- expérience de conception de toolkits et de guides pratiques pour des équipes non spécialistes ;
- capacité à animer des revues, tester les outils et relier les apprentissages aux décisions ;
- connaissance du contexte associatif marocain et adaptation des outils aux moyens de l'organisation ;
- excellente rédaction en français et facilitation en arabe ; le Tamazight constitue un atout.

MODALITÉS DE SOUMISSION DES OFFRES

Les consultant(e)s intéressé(e)s sont invité(e)s à soumettre :

- une note méthodologique détaillant la capitalisation, la structuration du dispositif, les tests et le calendrier ;
- un CV actualisé ;
- une offre financière en MAD TTC, détaillant les journées, les sessions, les déplacements et toutes charges ;

Les offres doivent être envoyées à contact@intilaka.org au plus tard le 31 Octobre à 23h59, avec l'objet : AIDECA/RFQ/2026/PRC/02 - Structuration du pilotage par l'impact.

Association Al Intilaka pour le Développement, l'Environnement et la Culture Afourer (AIDECA)

Siège principal : Centre de renforcement des capacités des jeunes B.P : 84 – Afourer, 22050, Maroc

Siège technique : 3, Avenue Mohamed 5, Beni Mellal, 23000, Maroc

Contact : www.intilaka.org ■ contact@intilaka.org ■ 0523441992



Cofinancé par
l'Union européenne



EVALUATION DES OFFRES

Les critères d'appréciation des capacités techniques sont les suivants :

Critère d'appréciation	Indicateur de mesure	Note d'évaluation
Profil	- Présentation de soumissionnaire - CVs des consultants/es	Note maximale : 40 pts
La note méthodologie Proposée	La pertinence et la cohérence de la méthodologie proposée.	Note maximale : 30 pts
La note technique minimale requise		50/100

La note finale combine 70 % de la note technique normalisée sur 100 (seuil : 50/100) et 30 % de la note financière, calculée ainsi : $100 \times \text{prix recevable le plus bas} / \text{prix évalué}$.



Cofinancé par
l'Union européenne



PAIEMENT

Le paiement sera effectué par virement bancaire, après validation des livrables et réception de la facture. Le calendrier indicatif est le suivant :

- 40 % après validation de la note de cadrage et de la démarche de capitalisation ;
- 60 % après validation des livrables finales ;

Le calendrier de paiement pourra être ajusté lors de la négociation contractuelle.

CONFIDENTIALITÉ, DONNÉES ET SAUVEGARDE

Tous les documents, données, bases de contacts, outils et livrables produits dans le cadre de la mission seront la propriété d'AIDECA. Le prestataire devra respecter la confidentialité des informations collectées et appliquer les principes de consentement éclairé, protection des données, anonymisation des témoignages sensibles et ne pas nuire.

MÉCANISME DE CONTRAT

AIDECA prévoit d'attribuer un bon de commande à prix fixe au soumissionnaire recevable dont la proposition technique et financière sera évaluée en fonction de l'offre de la meilleure valeur. Le calendrier de paiement sera basé sur les livrables à négocier lors de la phase d'attribution.



Cofinancé par
l'Union européenne



CONDITIONS

- AIDECA peut rejeter toutes les réponses reçues ou certaines d'entre elles.
- L'émission de la sollicitation ne constitue pas un engagement d'attribution par AIDECA.
- AIDECA se réserve le droit de disqualifier toute offre en raison de l'incapacité de l'offrant à suivre les instructions de la sollicitation.
- AIDECA ne compensera pas les offrants pour les réponses à la sollicitation.
- AIDECA se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base de l'évaluation initiale des offres sans discussion ultérieure.
- AIDECA peut choisir d'attribuer seulement une partie des activités sollicitées, ou d'émettre plusieurs attributions basées sur les activités de la sollicitation.
- AIDECA se réserve le droit de renoncer aux défauts mineurs de la proposition qui peuvent être corrigés avant la détermination de l'attribution pour promouvoir la concurrence.
- AIDECA se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution, sans pour autant encourir aucune responsabilité envers les fournisseurs de services ou aucune obligation d'informer les fournisseurs de services des motifs de l'action de l'AIDECA.
- Toute modification de cette demande de devis se fera par avenant. Des copies des modifications seront fournies à tous les fournisseurs de services potentiels.